

Saint-Etienne, le 4 septembre 2025

REÇU LE  
09 SEP. 2025  
Mairie St Genest Malifaux

Mairie de Saint-Genest-Malifaux  
**Monsieur Vincent DUCREUX**  
*Maire*  
1, place de l'Hôtel de Ville  
42 660 SAINT GENEST MALIFAUX

N/Ref : 2025.037 PP/pf

**Modification simplifiée N°1 du PLU de la commune de Saint-Genest-Malifaux**

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis, pour avis, le 26 août 2025, votre projet de modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Cette modification avait un unique objet : un complément du règlement des zones UC et UCa pour les limites de hauteur autorisées pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

Le syndicat mixte du SCoT Sud-Loire émet un **avis favorable** à celle-ci.

Vous souhaitant une bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation

**Patrick LEDIEU**

*Vice-Président du SCOT*

